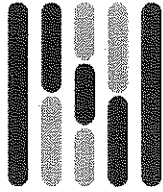


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-035

Décision modificative n° 1 du Budget principal 2023

Date de la séance : 24 avril 2023
Date de convocation : 17 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 25
Membres présents : 19
Nombre de votants : 23

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Me Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Evelyne DUPONT, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Stéphane CHERRIER à M. Francis BRONNAZ.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, Alain LEROY.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN

Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, explique que les crédits prévus à l'article 65748 ne sont pas suffisants. Il propose de transférer du compte 615231 - Entretien de voirie au compte 65748 - Subventions communales la somme de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve :

- ✓ La décision modificative n° 1 du budget communal.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 615231 845		-20 000,00
D F 65 65748 020	+20 000,00	

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 avril 2023.

Le Maire,
Isabelle VANQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN